Vol. XXXV | Saint-Boniface, Manitoba, 21 Mars 1906. | No. 19

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ......12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA



Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la cinquième séance du vingt-quatrième conseil de la ville de St. Boniface, tenue lundi le 12 mars 1906.

Etaient présents : Son Honneur le Maire Gauvin au fauteuil, et Messieurs les conseillers Pelletier, Dumouchel, Couture, Jean, Berry, Metcalfe, Collin et Cusson.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des différentes communications.

Le cons. Metcalfe présente le sixième rapport du Comité des Finances en ces termes :

Votre comité a l'honneur de faire rapport :

1o. Qu'il a pris en considération la demande de Mons. D. C. Cameron, gérant de la Rat Portage Lumber Co., pour une réduction de son compte de taxe sur propriété personnelle et après une mûre délibération, il en est arrivé à la conclusion que cette demande ne doit pas être accordée, attendu que l'évaluation ne paraît pas être excessive.

2o. Concernant la requête de Monsieur Paul Bougard, le comité est d'opinion d'accorder une exemption pour ses taxes générales de l'année 1905 à titre de charité vû que le requérant est affligé de cécité. Le comité ne peut cependant recommander l'exemption des taxes spéciales d'amélioration locales.

3o. Le comité ne recommande pas d'accepter l'offre de la National Trust Company, de prendre à 4½ les argents du fond d'amortissement, préférant au contraire, que la ville achète ses propres débentures avec les argents qui peuvent être disponibles de temps à autre. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Jean, secondé par le cons. Dumouchel, que la résignation de l'ingénieur de la ville soit acceptée. Agréé.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Berry, que le nouvel hotel de ville soit assuré pour un autre somme de $15,000 à être distribuée comme suit : Edward F. Racey, $5,000.00, Joseph Lecomte $5,000.00, De La Giclais & Co $5,000.00. Agréé.

Proposé par le cons. Berry, secondé par le cons. Metcalfe, que la licence de M. Despatis soit renouvelée pour une autre année aux conditions ordinaires. Agréé

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Berry, que Messrs Bernier & Bernier soient autorisés à s'occuper d'obtenir de la Législature le pouvoir nécessaire pour la construction d'un pont sur la Rivière Rouge conjointement avec la Cité de Winnipeg.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Berry, que la soumission de William Grace Company pour une porte additionnelle soit acceptée. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Collin, que le compte de l'Ontario Wind Engine&Pump Co. ne soit pas accepté, et que le Secrétaire-Trésorier reçoive instruction d'écrire à la Compagnie que la pompe par elle fournie n'ayant pas donné satisfaction, la ville ne croit pas devoir l'accepter, et offre de la remettre. Agréé.

Proposé par le cons. Metcafle, secondé par le cons. Berry, que le secrétaire Trésorier se mette en communication avec Mons. J. H. Hargreaves, ingénieur pour s'assurer s'il n'accepterait pas la position d'ingénieur de la ville, et à quelles conditions. Agréé.

Proposé par le cons. Jean, secondé par le cons. Cusson, que dans l'opinion du conseil de la ville de St. Boniface, les taux chargés actuellement par la compagnie du téléphone Bell sont excessifs, et sont une gêne dans l'exercice du commerce. Le conseil désire donc exprimer unanimement son approbation de l'Acte soumis à la Législature du Manitoba pour l'établissement d'un téléphone "Propriété Publique", et considère cette mesure comme l'une des plus importantes pour le développement et le progrès de la Province de Manitoba. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Dumouchel que le règlement No. 407 abrogeant en partie le règlement No. 280 pour établir et ouvrir certaines ruelles soit lu une seconde fois. Agréé.

Le conseil se forme en comité général sous la présidence du cons. Pelletier. Le règlement est adopté par le Comité, rapporté, lu une troisième fois, et déclaré passé.

Proposé par le cons. Berry, secondé par le cons. Metcalfe, que les réglements Nos. 404, 410 et 411 soient introduits et lus une première fois. Agréé.

Les diverses communications dont il n'a pas été disposé sont revoyées aux comités dont elles elles relèvent après quoi la séance est ajournée à lundi le 19 mars courant.

Chronique de la Province

SAINT-NORBERT

Les élèves du couvent de Saint-Norbert ont donné, dimanche soir, une grande séance à l'occasion de la fête patronale de M. l'abbé Cloutier, le curé de la paroisse. Mgr l'Archevêque et plusieurs prêtres avaient tenu à témoigner par leur présence de la haute estime en laquelle ils tiennent M. l'abbé Cloutier. La paroisse avait aussi envahi la vaste salle, qui pouvait à peine contenir l'auditoire.

Voici le programme de cette brillante séance :

PROGRAMME

Entrée : - - - Grand Choeur
Duo : - - La Retraite militaire
Delles Y. Pacaud, J. Joyal, A. Laporte, M. Garand, M. Collin, V. Chabot.
Opérette : - Ah ! si j'étais Princesse
Chant : Le Crucifix, musique de Faure par Delle A. Lafrenière.
Duo : - - - Grand Galop
Delles A. Turenne, E. Rochod, L. Leuillier, C. Bohémier, B. Beaupré, C. Perichini,
Pantomime : - Les Grand'mères
Sacred Drama : - "Aguilima"
Duo : - Boléro Brillante
Delles B L'Heureux, L. Gagné, B. Gelley, A. Laporte, M. Garand, V. Chabot.
Gymnastique : - - Les Drapeaux
"Hommage de Fête."
Adresse

Ce programme a été rendu à merveille. A l'issue de la séance M. l'abbé Cloutier a adressé la parole et a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance envers les Révérendes Soeurs, les élèves et la paroisse. Il a aussi exprimé toute la joie que lui causait la visite de Mgr l'Archevêque. Sa Grandeur a prononcé une allocution avec l'éloquence qu'elle sait toujours apportés à ses discours.

Marine Anglaise

Le nouveau gouvernement anglais n'ayant en somme que peu de temps à consacrer aux choses de la marine et de la guerre a adopté pour ces deux importants ministères la politique de son prédécesseur. En sorte que le gouvernement Campbell-Bannerman suivra la même politique d'économie que le gouvernement Balfour avait adoptée à la suite de la guerre russo-japonaise. En raison de la destruction de la flotte russe, de l'alliance avec le Japon, et de l'entente cordiale avec la France, le gouvernement anglais estime qu'il peut mettre un terme à la progression des dépenses effectuées pour les constructions navales. Le gouvernement Balfour avait diminué l'an dernier les dépenses effectuées pour les constructions navales. Le gouvernement Balfour avait diminué l'an dernier les dépenses de la marine de $17,500,000 et se disposait cette année à les réduire de $7,500,000. M. Campbell-Bannerman ayant décidé de se conformer à ce programme le budget de la marine sera réduit de $25,000,000. Le gouvernement va se borner à faire mettre en chantiers cette année quatre cuirassés des plus puissants qui aient jamais été construits et qui seront probablement du type du "Dreadnaught."

Les estimés budgétaires pour l'exercice 1906-07 seront de $150,347,500. Le premier lord de l'amirauté a déclaré aux Communes, que le premier avril prochain, l'Angleterre pourra compter sur les unités suivantes qui seront prêtes à entrer en service: trois cuirassés ; trois croiseurs protégés ; un croiseur de seconde classe ; huit torpilleurs ; seize contre-torpilleurs et treize sous-marins.

Le premier avril l'amirauté mettra en chantier les unités navales suivantes :

Six cuirassés ; dix croisseurs protégés ; douze contre-torpilleurs-garde-côtés ; cinq torpilleurs de haute mer ; un yacht royal et quinze sous-marins. L'amirauté se propose également de mettre en chantiers au cours du présent exercice ; Quatre croiseurs-protégés ; cinq torpilleurs de haute-mer ; douze garde-côté et douze sous-marins. On espère que le Dreadnaught sera prêt à entrer en service en 1907.

L'amirauté a décidé de mettre des machines à turbines sur tous les navires qui seront construits cette année. On se servira de pétrole comme combustible dans une aussi grande mesure que possible.

BONNES MANIERES

Un serviteur bien stylé, c'est incontestablement ce domestique d'un dentiste, qui demandait aux clients de son maître, d'un ton de profonde commisération :

—Qui aurai-je la douleur d'annoncer ?

Le Manitoba.

Mercredi 21 Mars 1906

Fetes Anniversaires

Depuis samedi dernier, le clergé et nos différentes maisons d'éducation célèbrent le 11ème anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface.

C'est l'Orphelinat St. Joseph, de Winnipeg, qui a inauguré la série de ces démonstrations.

Outre Sa Grandeur, plusieurs prêtres et des visiteurs, en bon nombre, assistaient à cette séance. Il y eut chant, musique, dialogues ; on cultive également l'anglais et le français dans cette maison, de sorte que les enfants y parlent en général les deux langues avec une facilité remarquable. Le programme a marché avec entrain et brio Aussi les révérendes Soeurs Grises et les petits orphelins ont-ils reçu de Sa Grandeur des félicitations bien méritées.

***

Dimanche, après la grand'messe, les différentes Sociétés de la ville se réunissaient au salon de l'archevêché, pour offrir leurs voeux à Sa Grandeur. Ces Sociétés comprenaient l'Association St. Jean-Baptiste, les Forestiers Catholiques, l'Alliance Nationale et l'A. C. B. M. M. Joseph Lecomte, président de l'A. C. B. M. a lu, au nom de tous, la belle adresse suivante :

A Sa Grandeur Monseigneur Louis - Philippe - Adélard Langevin, Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

C'est un devoir bien doux pour nous membres des Sociétés Catholiques de venir tous les ans, nous presser auprès de votre Grandeur pour vous renouveler l'expression de nôtre profond attachement à votre personne et vous exprimer, dans toute la sincérité de notre âme catholique, notre soumission filiale aux enseignements de l'Eglise.

De nos jours, plus que jamais, les associations exercent une influence sociale sur les masses et sont devenues une puissance pour le bien ou le mal, qui entraine ou enrégimente à sa suite des groupes considérables Il importe donc pour le bonheur des individus et des familles que l'esprit chrétien et la sève catholique pénètrent et vivifiient ces forces dirigeantes.

Aussi l'immortel Pontife qui règue si glorieusement en ce moment sur la chaire de Pierre, a voulu dès le commencement de son Pontificat, s'assurer le concours précieux des sociétés catholiques, les encourager dans leurs nobles efforts pour assurer le triomphe des principes chrétiens et diriger leur zèle dans les voies les plus propres à obtenir ce résultat si consolant.

Dans ce vaste archidiocèse, vous représentez le successeur de Pierre et c'est en nous inspirant auprès de votre Grandeur, et en acceptant avec affection la direction à suivre, que nous pouvons contribuer à répandre les idées catholiques, et la semence de la vérité et de la justice autour de nous.

D'ailleurs pour nous, la conservation et la diffusion de la foi de nos pères, est une condition *sine qua non*, de notre existence nationale comme race française.

En perdant la foi, nos moeurs subiraient bientôt une transformation malheureuse. Nous cesserions d'être une entité distincte des autres groupes et une fois entrés dans cette voie, nous perdrions vite la pureté du sang et notre attachement au doux parler de notre ancienne mère patrie. Ce serait la banqueroute nationale suivant d'un pas hâtif l'apostasie. Ce serait bien le cas de rejeter l'axiôme si connu *abyssus abyssum invocat*. Oh ! non, nous en avons la ferme assurance tel désastre ne viendra jamais frapper le peuple canadien car il trouvera à l'avenir comme par le passé, dans toutes les phases orageuses de sa vie, un refuge et une protection dans les bras de l'Eglise catholique qui a veillé avec une sollicitude si maternelle sur son berceau. C'est donc avec des sentiments d'une affection tendre, émue et indissoluble envers l'Eglise Catholique dont vous êtes la plus haute personnification et le défenseur intrépide dans cet archidiocèse que j'ai le bonheur au nom de l'association catholique de Bienfaisance Mutuelle dont je suis le président, ainsi qu'au nom des membres des autres sociétés soeurs les Forestiers Catholiques et l'Alliance Nationale, dont je suis également l'interprète, de protester de notre dévouement envers notre bien aimé Archevêque et de notre soumission à ses enseignements. C'est du fond du coeur que nous souhaitons qu'il nous soit permis de pouvoir encore pendant de nombreuses années, venir chômer l'anniversaire si touchant de votre consécration épiscopale et solliciter l'abondance de vos bénédictions, pour nous-mêmes nos oeuvres et nos familles.

JOSEPH LECOMTE
Président

St. Boniface, le 17 mars, 1906.

Mgr l'Archevêque fit un très sympathique discours ; Il recommanda aux citoyens de Saint-Boniface de toujours s'unir dans les liens d'une étroite confraternité ; de s'entraider ; de se grouper au besoin pour les oeuvres que réclament au Manitoba les circonstances actuelles. Sa Grandeur remercia affectueusement les Sociétés de cet hommage ; et l'allocution se termina par la bénédiction épiscopale.

***

La séance donné lundi soir par l'Union Ste-Cécile et les élèves du collège est probablement la plus brillante de toutes celles auxquelles il nous a été donné d'assister aux cours de ces fêtes anniversaires. Cette réunion des éléments artistiques de la ville est une chose excellente et dont la continuation est très désirable.

Les acteurs, musiciens et chanteurs, ont été tout simplement superbes de talent. Dans la comédie, M. Molurier a surtout brillé.

Durand et Durand
Comédie vaudeville en 3 actes par Maurice Ordonneau et Albin Valabrègue
1er Acte : A Passy, chez Albert.
Rêverie :—Solo de violon par M. le Professeur Couture, avec Orchestre - *Fauconnier*
Une visite à la Cathédrale
Dialogue

Jacques	J. Bertrand
Antonio	A. Décosse
Marcien	M. Beaupré

IIème Acte
Le cabinet de Durand à Paris
St Boniface ! mon pays, mes amours !
Récitation — Al. Bernier
By the Swanee River—American Sketch [*Myddleton*
Orchestre
IIIème Acte
Une salle d'attente du palais de justice
Réponse de Monseigneur
God save the King

DISTRIBUTION DES ROLES

Coquardier	M. Molurier
Albert Durand, épicier en gros	M. Deny
Albert Durand, avocat	M. Clément
Javanon	M. LeGouarguer
Lucien, fils de Coquardier	M. Griveau
De la Haute-Tourelle	M. Gay
Gaston, fils de la Haute-Tourelle	M. [Taburet
Jean, domestique	M. LeGouarguer
Charvet, domestique	M. LaRivière
Barbatier, huissier	M. Proulx
Theodore, garçon épicier	M. Lavoie
Un Procureur de la République	

Sa Grandeur a répondu aux adresses par un discours ému, vibrant de fierté nationale et de patriotisme ardent. Mgr l'Archevêque a rendu un bel hommage aux Jésuites, ces grands éducateurs de la jeunesse, puis il a donné de paternels conseils aux élèves.

***

C'est pour nous un vif plaisir que de donner la primeur d'une jolie poésie qu'on vient de faire sur notre ville et qui a été récitée au collège, lundi soir. Nous commettons volontiers l'indiscrétion de nommer l'auteur de ces jolis vers. L'auteur, c'est le révérend Père Chosegros S. J., Ainsi que le disait publiquement Mgr Langevin, on peut porter une soutane de jésuite et avoir l'âme et le coeur d'un artiste :

ST. BONIFACE ! MON PAYS, MES AMOURS

J'aime les bonnes gens, sur le pas des maisons
Vous jetant un bonjour d'amitié quand on passe
J'aime le ciel d'azur, les vastes horizons
J'aime Saint-Boniface.

J'aime l'intime accent du parler des aïeux
Plus doux que le zéphyr agitant les feuillées
Et les récits vivants racontés par les vieux
Dans nos longues veillées.

J'aime l'arôme exquis du tabac canadien
Il est doux de causer, une pipe à la bouche
Et pour assaisonner un joyeux entretien
Rien ne vaut une touche.

J'aime du bon vieux temps les alertes chansons,
"C'est la belle Françoise, à la claire fontaine,
Par derrière chez ma tante", et pour bien des raisons
"Vive la Canadienne"

J'aime les cœurs ouverts où germe l'amitié
Les faciles rapports, l'intime causerie,
L'appui d'un cœur ami n'est-ce pas la moitié
Du charme de la vie ?

J'aime l'amour profond qui fonde les foyers
Les parents respectés comme les forts ancêtres
J'aime deux cœurs unis, l'un sur l'autre appuyés
Tous les deux rois et maîtres.

J'aime encore les berceaux et les petits enfants
Eclos comme au printemps les bourgeons des charmilles
Et les jeux tapageurs des blondins triomphants
Et des blondes gentilles

J'aime les sons d'argent de nos cloches, jetant
Leurs sonores appels sur les toits des chaumières
A leurs pieuses voix, les foules se hâtant
Pour offrir leurs prières.

J'aime nos morts bénis, couchés près du bon Dieu
Amis, quand vous passez près d'une chère tombe
Que l'aumône du cœur, au seuil de ce saint lieu
Qu'une prière tombe.

J'aime les moissons d'or, l'océan des épis
Ondulant mollement au souffle de la brise
Et des plaines sans fin, le verdoyant tapis
Que le couchant irise.

J'aime des claires nuits, le décor boréal
J'aime l'immensité de notre libre espace
Pour toutes ces raisons, d'un amour sans égal
J'aime Saint-Boniface.



SA GRANDEUR MGR L. P. A. LANGEVIN, O. M. I.,
Archevêque de Saint-Boniface.

Mentionnons aussi MM. Deny Clément, Le Gouarguer, Gay et Proulx.

Le décor était excellent, les costumes, bien choisis. Les habits de saltimbanques de MM Molurier et Le Gouarguer, couleurs rose et bleu pâle, paillettées de brillants étincelant à la lumière, ont été remarqués. Est-ce avoir la langue trop longue que de révéler que ces costumes ont été confectionnés très aimablement par madame Molurier ?

Une visite à la Cathédrale, voilà un petit dialogue plein de traits d'esprit, de fraicheur et de gaieté. Ce brave Jacques est *pas mal* orateur !

Il convient de rendre hommage à la haute distinction littéraire des deux adresses présentées par le Collège à Sa Grandeur.

La musique a été meilleure que jamais, croyons - nous, au collège. Le R.P. Robichaud présidait à cette musique.

M. Camille Couture a naturellement dominé, dans un admirable orchestre.

Voici le programme de cette grande soirée ; il vaut mieux à lui seul que toutes les appréciations.

PROGRAMME

Cavalerie légère Ouverture Orchestre [*Suppe*
Les deux Paillasses
Grande Parade par
MM. LeGouarguer et Molurier.
Adresse à Monseigneur— en Français
J. Mondor
Adresse à Monseigneur— en Anglais
L. Fretz

***

La grand'messe pontificale d'actions de grâces a été célébrée hier matin, à la cathédrale, à 8 30. Les stalles du choeur étaient remplies de religieux de nos diverses communautés et de prêtres de nos diverses paroisses.

La décoration de l'église était superbe ; les couleurs pontificales y dominaient.

A l'orgue, les élèves du collège ont fait d'excellente musique

Mgr l'Archevêque avait comme prêtre assistant le R. P. Dandurand O.M.I., diacre d'honneur, M. l'abbé Dufresne ; sous-diacre d'honneur, M. l'abbé Gendron ; diacre d'office, M. l'abbé Speeman ; sous-diacre d'office, M. l'abbé Pierquin ; cérémoniaire M. l'abbé Poitras.

Mgr l'Archevêque a donné la bénédiction papale.

M, l'abbé Béliveau avait été chargé du sermon de circonstance.

Quoique relativement jeune, M. l'abbé Béliveau est un théologien de marque ; son esprit est naturellement tourné vers les fortes études. Ce sermon a traité du caractère de l'Evêque.

***

L'Académie Ste Marie a eu son tour hier. Les élèves se sont présentées avec beaucoup de distinction devant un nombreux auditoire. Comme toujours, car c'est de tradition à l'Académie, la musique a été ravissante. Le grand drame de *Claudia* est une belle pièce à laquelle le talent des personnages et un ingénieux décor ont ajouté un relief nouveau. Veut-on le détail de cette soirée?

PROGRAMME

Orchestra "Romance" C Dancla
Violins :—Misses E. Champion, J. McArthur, A. Bernhart, L. McArthur
Mandolins : Misses M. Conway, B. Morkill, S. Bernhart.
Piano : Miss R. Graham.
Scene, Lyrique : "Le bon Pasteur".
Solists : Misses J. McArthur, D. Gagnon, A. Caron, B. Caron, R. Graham, F. Boes, R. Nokes.
Speakers : C. Pprendergast, F O'Sullivan, L. McPhilips, B. Caron.
Choruses : Pupils of Intermediate Department.
Piano Solo "Prelude" Rachmaninoff
Misses S. Burns, B. Kibbe, K. McCusker E. Anderson.
"Floral Greeting."
Pupils of Junior Department
Duet "Festal Eve." Beller
Misses C. Prendergast, F. O'Sullivan, R. Nokes, K. McDonald, L. McArthur, B. Paiss, G. Burke, F. Boes,
Violon Solo " Polonaise Brillante Vie [niawski
Miss R. Simpson.
Accompanist : Miss S. Burns.
Drama "Claudia," or "The Mystic Rose" In five Acts
1st, Interlude "Les Hirondelles".
Misses C. Driscoll, E. Flanagan, B. & A. Caron
2nd Int. Recitation "La Blessure". D. [Laporte.
Miss S. Coupez
Vocal Duet Misses J. McArthur, D. Gagnon
Tribute to His Grace Archbishop Langevin. Composed by Miss K. Sullivan
Given by Miss K. McCusker
Finale "Processional March" L. Penguet
Misses Griscoll, M. Biwif, E. Champion H. Champion, M. Conway, A. Bernhart, R. Graham, K. O'Grady.

***

Ce soir, aura lieu, au couvent des révérendes Soeurs de Jésus-Marie, à Saint Boniface, une grande représentation, qui sera dit-on, remplie d'intérêt. Nous publions ci-après le programme qui sera exécuté :

Entrée Barbier de Séville Rossini
A. J. Bérubé, Alice Mondor, Eva Couture, Blanche Richard
Présentation de Fleurs

Reine des Fleurs	Marie Lemay
Marguerite	Ernestine Couture
Lis	A. Preudergast
Lierre	E. Senez
Violette	T. Dumouchel
Myosotis	M. Dubreuil
Oeillet	G. Royal

Choeur de Chant
Sous les Bois Regis
Acc. M. J Bérubé, A. Mondor, J. Lamontagne, I. Pelletier.
Solistes : E Marion, A Caze, M. Betournay, A Senez, D. Gingras, Ad. Marion
Piano Solo Valse Durand
J. Lamontagne, M. Betournay
"Jeanne l'Orpheline" (drame en 2 actes)

Mde Dorgène	M. Fortier
Jeanne fille de Mde Dary	G. Senez
Elise " "	B. Hoy
Mde de Semoncey	P. Fortier
Dame de charité	A Johnson
Annette femme de chambre	A. Pelletier
Melle Labanne	B. Gingras
Thérèse Morin paysanne	J. Auger
Papillons Roses	Thomé

I. Pelletier Marie Lemay
II Acte
Sonate de Mozart
A. Mondor B. Richard
Choeur—La nuit en mer T. Botrel
Acc. M. J. Bérubé, A. Mondor
Unjust Suspicion
School Girls

Ruth	Bertha Sullivan
Anna	Angelima Leclerc
Muriel	Priscila Guilbault
Mary	Ida Pelletier
Edith	Eva Couture
(French Predder) Nancy	V. Morency

Melodie Rubenstein.
A. Mondor, Eva Couture.
Les Orphelins— Operette
Fille de Mde Lucenuf Eliza Marion
Orphelins

Rosine	A. Mondor
Lisette	C. Leveille
Popol	I. Pambrun

Adresse
Finale Carillon L. Ringuet
J. Lamontagne, Marie Lemay
I. Pelletier, M. Betournay

College de St. Boniface

Dimanche, les élèves du collège étaient en liesse. Le R. P. Ferrand, missionnaire au Japon, avait eu la complaisance de leur donner une conférence illustrée sur l'évangélisation des étudiants japonais. Au milieu d'une obscurité profonde apparurent tour à tour sur la toile blanche les portraits des principaux temples japonais et leurs idoles. Il paraît que dans un certain temple japonais, dont nous avons vu la photographie, il y a trente-trois mille trois cent trente-trois dieux, tous identiquement semblables et avec chacun douze petits dieux sur la tête. Après cette première partie du programme, M. Miles, violoncelliste renommé de Winnipeg, nous fit entendre deux beaux morceaux de musique. Nous devons remercier M. Miles d'avoir condescendu de si bonne grâce à venir faire exposition de son talent. M. Brun, professeur de piano au collège, l'accompagnait au piano. On éteignit de nouveau les lampes et la représentation de lanterne magique continua. Cette fois, ce ne sont plus des temples païens que nous contemplons, mais bien des magnifiques petites églises catholiques dont une est due à la générosité d'un Canadien-français de Montréal. Le premier "Geshikuya" catholique au Japon apparut alors. C'est une belle grande maison construite par le R. P. Ferrand, et qui renferme à l'heure qu'il est. au-delà de cent élèves universitaires qui sont instruits dans la religion catholique, et il s'y opère beaucoup de conversions remarquables. Les généraux qui se sont le plus distingués dans la dernière guerre se montrèrent alors à nous suivis des photographies des plus beaux paysages japonais, qui sont magnifiques. Les élèves du collège remercient bien le bon père Ferrand, comme ils l'appellent, de sa belle conférence, et ils lui souhaitent tous les succès possibles afin qu'il puisse bâtir un autre "Geshikuya" pour recevoir et convertir les jeunes étudiants. Dimanche aussi, l'académie anglaise a tenu une séance fort intéressante.

Après la lecture et l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, M. Richardson donne un très bon travail sur le "Deer slayer de Cooper. M. Gelly commence ensuite la lutte contre M. Short. Il soutient qu'il est préférable de prendre une profession libérale plutôt qu'une position commerciale. "Ceux qui exercent aujourd'hui les plus grandes influences sont, dit-il, des gens qui ont une profession, ce sont des gens qui ont passé huit à neuf ans sur les bancs d'un collège. Ce sont des gens, en un mot, qui ont eu la chance de développer leur intelligence plus que ceux auxquels trois ans ont suffi pour se procurer une position commerciale.

"Supposons, dit-il encore, un homme d'affaire âgé d'environ soixante ans. Les affaires vont mal, il est obligé de soutenir de gros déficits, et finalement, fait banqueroute. Eh! bien, que fera-t-il s'il a une femme et plusieurs enfants à soutenir? Il est trop vieux pour entreprendre quelque métier, tandis que le docteur ou l'avocat n'a pas besoin de craindre la banqueroute, pourvu qu'il se conduise bien. Que restera-t-il de Morgan, de Rockfeller, de Carnegie, après leur mort? On dira qu'ils sont morts riches après avoir jeté bien des gens dans la misère noire. Après ce discours, M. Servais nous donna une très bonne déclamation, intitulée : "The boy that laughs." M. Servais a eu beaucoup de succès et il est à espérer qu'il reparaitra de nouveau devant l'académie. M. Short, le défenseur des professions commerciales, commença alors son discours. Ses deux principaux arguments étaient: "Les professions libérales sont encombrées aujourd'hui, tandis que dans le commerce, il y a encore beaucoup de places. Les hommes de professions ont à soutenir de grandes tentations par exemple, un avocat est souvent tenté de défendre une cause mauvaise, lorsqu'on lui offre une grosse somme d'argent.

Après ce discours, on prit les votes et M. Short fut déclaré vainqueur.

Le R. P. Directeur adressa alors la parole et nous donna son opinion sur la question qui venait d'être discutée. Puis la séance fut levée.

De par le Monde

AU JAPON : Le rapport officiel des pertes subies pendant la guerre avec la Russie en Mandchourie, vient d'être publié. D'après ce rapport, le nombre des soldats qui ont été tués ou qui ont succombé à leurs blessures est d'environ 59,000, et le nombre de ceux qui sont morts de maladie ou accidentellement, est d'environ 25,000, soit en tout 84,000 morts.

NAISSANCE

En cette ville, le 17 courant, madame C. Leblanc, une fille.

Ville de St. Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci après mentionné, savoir :

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, Rue Ritchot, côté Est, entre les Avenues Cathédrale et Hamel. Coût approximatif $418 00

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, Rue Ritchot, côté Ouest entre les avenues Cathédrale et Hamel Coût approximatif $401.50.

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, Rue Larivière, côté Sud, de la rue Des Meurons à la rue Youville. Coût approximatif $363.00

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, rue McTavish, côté Est entre les rues Plinguet et Mission. Coût approximatif $1193 90.

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, Seconde Avenue, côté Nord, du chemin Ste Marie à la rue du Collège. Coût approximatif $123.75.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à 4 pour cent par an sur la dette créée et à 3 pour cent par an sur les placements du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 16 mars 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

Ville de St-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants, savoir :

Un canal d'égoût souterrain sur l'avenue Chandos, entre Fourth et Third Streets, et se continuant sur Third Street, vers l'Est jusqu'au chemin Ste. Marie. Coût Approximatif $2,493.70.

Un canal d'Egoût souterrain sur la rue Ritchot, marquée Rue Darveau sur le plan 711, entre les avenues Cathédrale et Hamel. Coût approximatif $1,658.25.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux parties des rues ci-dessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de ces ouvrages, et dans chaque cas respectif cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur ces parties des rues sur lesquelles seront faits les dits égoûts et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à quatre pour cent par an sur la dette créée, et à trois pour cent sur le placement du fonds d'amortissement en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrages et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 16 mars 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

AVIS

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte d'incorporation d'une compagnie dont le nom sera "The Grand Trunc Pacific Telegraph Company" ;— pour installer, construire ou acquérir par vente, bail, ou autrement, et pour maintenir, opérer soit élevées ou audessous du sol, des voies de câble, de télégraphe ou de téléphone de et à tous les endroits du Canada, ou ailleurs ; et pour faire le raccordement avec n'importe quel réseau de télégraphe ou de téléphone, y compris les câbles, et tout système de télégraphie sans fil actuellement ou plus tard en usage au Canada, ou ailleurs, ou de louer ces réseaux dans n'importe quelle région ; pour entrer en pourparlers avec toute compagnie de télégraphe pour l'échange et l'expédition des dépêches, ou pour l'usage en entier ou en partie des réseaux de la Compagnie ; pour conclure des arrangements avec toute personne, conseil ou compagnie, possédant, comme propriétaires, une ligne de voie téléphonique ou de télégraphie sans fil, ou tout autre appareil, et cela à de tels termes et d'une telle manière que le bureau des directeurs en temps et lieu le jugera convenable et propice ; pour manufacturer, acheter ou autrement acquérir, louer, s'occuper, vendre et disposer des instruments, appareils, machines et du matériel employés ou pour être employés pour le service télégraphique ou téléphonique ; pour acquérir par achat ou autrement, ou pour disposer de parts dans tout stock de capital et de débentures, débentures ou tout autre garanties de toute compagnie autorisée à opérer en affaires pour le télégraphe ou le téléphone ; pour acquérir et disposer de tout droit donné par des lettres patentes ; franchise, ou droits de brevet pour but de l'idée de la compagnie ; pour maintenir et réparer les lignes télégraphiques pour autres compagnies soit dans le Dominion ou ailleurs ; pour ériger, maintenir et tenir en ordre leur réseau ou tout rechemins publics, ou les traversants réseau de fils sur le parcours de tous avec les ponts, les cours d'eau et autres endroits semblables, ou encore au-dessus des eaux navigables, soit compris entièrement en Canada en séparément du Canada de tout autre pays ; pour pénétrer, par l'entremise de leurs employés ou agents, dument autorisés dans et sur les terres de Sa Majesté ou de tous personnages et individus, soit corps politique ou de corporation, et faire l'inspection de ces lieux, ou de toute autre partie en dépendant, et désigner et fixer tels endroits que les intéressées dans le travail jugeront nécessaires et propices pour l'érection des dits réseaux télégraphiques et téléphoniques ; pour ériger dans ou sur de tels terrains ce qui suit : poteaux, gares et autres établissements dont la compagnie jugera l'érection nécessaire et propice pour le but de la dite ligne ou des dits réseaux ; et pour construire des étaliers au-dessus ou long de toute rivière non navigable, étant de nécessité pour aider ou compléter à la dite ligne ou aux dits réseaux ; pour s'approprier [illegible] fonds sur un espace de cinquante pieds des deux côtés de la dite ligne où la dite ligne passera à travers les bois ; pour emprunter tout montant d'argent n'excédant pas le capital versé de la Compagnie, comme les porteurs de parts le jugeront nécessaire et aussi pour émettre des débentures par la suite, lesquelles seront et formeront une première hypothèque sur tout le matériel, ateliers et appareils de la Compagnie, pour de tels montants, et taux d'intérêt, payable à telles dates et à de tels endroits fixés par les directeurs ; et cela dans le but de promouvoir tout objet de la Compagnie ; Pour conclure les contrats avec tout gouvernement, corporation, compagnie ou corps individuel au sujet de la construction, de l'acquisition, ou de mise en opération de réseaux télégraphiques ou téléphoniques, ou de toutes innovations individuelles ou publiques dans les divers provinces du Canada ou ailleurs pour entrer en possession de tous autres tels pouvoirs et privilèges lesquels auraient été donnés à toute autre compagnie formée dans le même but, ou soit qu'il y aurait incident ou qu'il y aurait nécessité raisonnable pour l'avancement et réussite de l'entreprise.

Daté à Montréal, ce 16ième jour de décembre, 1905

W. H BIGGAR,
Procureur des requérant.

AVIS est par le présent donné que la "Manitoba and Keewatin Railway Company" demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un Acte modifiant les Actes constituant la compagnie en corporation, en prolongeant le délai pour commencer et terminer les lignes de chemin de fer et autres travaux que la compagnie est autorisée à construire, et permettant à la compagnie de se fusionner avec la "Hudson Bay and North-West Railways Company."

CHRYSLER, BETHUNE ET LARMONTH,
Solliciteurs de la compagnie,

Daté à Ottawa ce 8e jour de décembre 1905.

ON DEMANDE

Un maître-forgeron à Sainte-Amélie, district de Dauphin, Man. Pour informations, s'adresser à M. A. Bastien, Ste. Amélie, Man.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Lisez l'annonce de MM O. Couture, dans une autre colonne.

—La North re Bank ouvrira une succursale à Saint-Boniface, d'ici à quelques jours

—Son Honneur le Juge Prendergast est en visite dans sa famille depuis quelques jours.

—Une bonne servante trouvera de l'emploi en s'adressant à Mde Gauvin, No. 227 rue Notre Dame.

—M Joseph Tasse, important manufacturier de cigares, de Montréal, est en voyage d'affaires à Winnipeg.

—Un fromager Français, demande emploi dans cette profession. Ecrire à G. J. P. D., boite 52, St. Boniface, Man, Can.

—Maison à louer sur la rue Notre Dame: ancienne maison de M. Joe Cusson S'adresser à M. de la Giclais, Bloc Ashdown, Winnipeg.

Jeudi dernier, le feu s'est déclaré dans les étables du magasin Eaton. Le dommage s'est monté à environ $400 et est couvert par les assurances.

—La saison du printemps est commencée depuis hier. Mais on ne s'en aperçoit guère encore; le froid tient toujours. La chaleur viendra tout d'un coup.

—Beaucoup de nos amis des campagnes sont en ville depuis samedi à l'occasion des fêtes anniversaires du sacre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

—M. F. D. Pambrun, peintre, a obtenu le contrat de la peinture et décoration de l'église catholique de la Rivière LaPluie; il est parti lundi avec plusieurs ouvriers.

—Samedi dernier était jour de la Saint Patrice. Suivant l'usage, il y a eu messe solennelle à l'église Ste. Marie de Winnipeg, et nos frères Irlandais se sont livrés durant toute la journée à des actes patriotiques: séances, conférences, concerts.

—John S. Clay, le nègre qui a tué Wm Cooper, à coup de rasoir à Winnipeg, il y a quelques mois, a été condamné à 20 ans de prison. Clay a échappé à la corde parcequ'il y avait dans l'esprit des jurés un doute que Clay a peut-être repoussé une agression de Cooper. A part ce cas, les assises n'offrent rien de bien particulier à noter.

Une Question a Résoudre

(Reproduit de la revue "Rome")

La question pécuniaire du Saint-Siège préoccupe de plus en plus les esprits clairvoyants. Lorsque les Etats pontificaux furent usurpés, il y a trente-cinq ans, les fidèles du monde catholique se firent un honneur de pourvoir eux-mêmes, par de nombreuses offrandes, aux nécessités les plus urgentes du Souverain Pontife. Mais la première ardeur se ralentit peu à peu. Le denier de St-Pierre fut moins abondant sous Léon XIII que sous Pie IX, et il tend à diminuer encore.

Les besoins de l'Eglise pourtant ne diminuent pas. Chaque année, des dépenses considérables continuent à s'imposer au roi spolié, qui de la prison du Vatican, gouverne le monde soumis à sa direction. Comment pouvoir y suffire?

C'est un problème humilliant, plus encore pour les catholiques qui le laissent s'aggraver que pour le Souverain qui en éprouve de plus en plus la gravité.

Les publicistes s'en sont préoccupés beaucoup depuis quelques mois. Les uns proposaient au Pape de tendre enfin la main au gouvernement italien, en invoquant la loi des garanties.

Les catholiques qui aiment à dormir en paix et que la pensée du dévouement trouble toujours beaucoup s'accommoderaient assez bien de cette solution si elle devait les dispenser de se sacrifier un peu pour soutenir cette Eglise qui lutte tous les jours pour conduire les âmes vers le ciel. Mais les fidèles qui ont au cœur la gloire de leur Mère se demandent comment pourraient être sauvegardées la dignité de l'Eglise et la liberté de son Chef si le Pape était jamais à la merci du gouvernement italien.

Mieux vaut résoudre le problème par nous-mêmes dussions-nous, pour y arriver, faire quelques sacrifices. Ils ne seront pas énormes d'ailleurs.

Un diplomate, dans la "Papauté et les Peuples", a préconisé l'établissement d'une sorte d'impôt de 0 fr 10 par catholique ayant atteint l'âge de vingt et un ans.

Dans le monde entier, chaque paroisse, chaque diocèse serait imposé pour la somme représentant les 0 fr 10 de tous les fidèles majeurs. Les personnes charitables comblant les déficits de la négligence ou de la misère, compléteraient la somme fixée d'avance.

Etant donné le nombre des catholiques de la terre entière, ce système fournirait des ressources considérables.

Il n'est pas impossible qu'à la longue on finisse par adopter une organisation de ce genre. Mais pour l'établir dès aujourd'hui dans l'Eglise universelle, que de difficultés!

Au directeur de "l'Italia Reale" qui lui parlait de ce projet, dans une audience du 20 décembre dernier, Sa Sainteté répondait en propres termes:

"Pour aider le Saint-Père qui a besoin du secours de tous ses enfants, faites ce que vous croirez être le mieux: vous êtes assuré de ma bénédiction. Mais il faut laisser la liberté aux fidèles, et leurs offrandes seront d'autant plus méritoires qu'elles auront été plus spontanées."

Tous les catholiques devraient avoir conscience du devoir véritable qui leur incombe sur ce point.

Depuis l'humble curé de village et le Frère Instituteur jusqu'à l'évêque, jusqu'au Pape, à tous les degrés de la hiérarchie, le clergé catholique se trouve dépouillé par les Etats persécuteurs. Comme au premier temps de l'Eglise, ce sera aux fidèles de se porter à leur aide spontanément; qu'on se préoccupe de répandre cette idée autour de soi, car les œuvres nécessaires ne doivent ni être supprimées ni diminuer, celles surtout qui dépendent directement du Vicaire de Jésus-Christ. Il est la tête de l'Eglise. Tout ce qui touche à lui a un intérêt capital.

Les ressources deviendront suffisantes le jour où tous les fidèles sauront que l'Eglise est pauvre et que le devoir leur incombe de donner pour elle. Si tous avaient cette préeccupation, l'offrande la plus minime de chacun assurerait les secours nécessaires en se multipliant

Nos lecteurs ont compris cette obligation. Récemment encore les souscriptions dont notre vénéré directeur a déposé le montant aux pieds de Sa Sainteté représentant bien plus de 0 fr 10, pour chacun d'entre eux.

En renouvelant leur abonnement de 3 francs, beaucoup y avaient ajouté 2 francs, pour le denier de Saint-Pierre. Nous les en remercions en ouvrant la liste de 1906, où seront inscrites, comme en caractère brillants de reconnaissance et d'amour, les offrandes qui nous auront été adressées pour le Père de tous les fidèles d'ici-bas.

Mais la question posée sera-t-elle résolue par là? Evidemment non. Elle le sera seulement le jour où tous les catholiques auront compris comme nos lecteurs le devoir de "donner spontanément pour l'Eglise et dans l'Eglise, pour le Pape d'abord, dont la sollicitude est universelle."

Il y a donc autre chose à faire qu'à donner soi-même: il faut faire pénétrer autour de soi l'idée nécessaire de ces offrandes spontanées. Alors seulement la question sera en bonne voie de solution.

MENUS PROPOS

Théorie et pratique.

Mon ami Tristome me tenait depuis un quart d'heure dans la rue. Il m'exposait longuement ses théories pessimistes, revenant toutes à cette intéressante conclusion que la vie est un fardeau et qu'elle ne vaut pas la peine d'être vécue.

Soudain, il fut arrêté par un petit accès de toux. Puis, brusquement, il prit congé de moi.

—Où allez-vous? demandai-je.

Je crois que je me suis enrhumé, répondit-il en s'éloignant..., je cours chez mon médecin!

***

MOTS D'ENFANTS

Un propriétaire va dans ses écuries et trouve les enfants de son cocher en train de jouer. Il se nomme, et demande à l'un des moutards de son automédon:

—Eh bien! maintenant mon petit bonhomme, sais-tu qui je suis?

—Oh! oui, répond le gamin, vous êtes le monsieur qui monte dans la voiture de papa.

Soumission

STATION DE POLICE ET FEU DE NORWOOD

Le Soussigné, recevra jusqu'à Vendredi le 25 du courant, des soumissions pour la construction d'une Station de Police et feu à Norwood, suivant les plans et devis déposés à son bureau. Toute soumission devra être accompagnée d'un dépôt équivalent à 5% du montant de la soumission.

St Boniface le 14 mars, 1906.

(Par Ordre) THEO. BERTRAND, Sec.-Tresorier.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant une compagnie qui sera designée, "La Compagnie des lignes d'embranchement du Grand Tronc Pacifique," avec faculté de construire et d'exploiter les lignes suivantes parmi d'autres lignes de chemin de fer. Depuis et autour de Winnipeg à travers les districts environnants et jusqu'aux frontières du Manitoba subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil. Depuis Brandon jusqu'à une jonction avec le chemin de fer Grand Tronc Pacifique. Depuis Brandon jusqu'à la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis; depuis les terminus nord d'aucunes des dites lignes d'embranchement se prolongeant vers le nord à partir du chemin de fer Grand Tronc Pacifique jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson; Ainsi que toutes lignes de voies ferrées que la compagnie jugera de temps à autre à propos d'exploiter conjointement avec le réseau de chemin de fer Grand Tronc Pacifique, subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil avec tous les pouvoirs d'habitude accordés aux Compagnies de chemin de fer par l'acte des chemins de fer, et de plus les pouvoirs suivants, D'affréter des vaisseaux; Etablir et recouvrir des frais encourus pour transport océanique, etc., et exproprier des terrains pour ces fins. Emettre des obligations sur toutes ses propriétés. Construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, sous-marines, des ponts pour le trafic général. Développer des terrains et chutes d'eau, aider aux habitants, et de vendre, louer à, ou acquérir d'autres chemins de fer.

W. H. BIGGAR.
Solliciteur des requérants.

Daté à Montréal, ce 30me jour de janvier, 1906.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que la Western Canada Flour Mills Company, Limited, fera demande à la présente session de la législature de la Province du Manitoba d'un acte confirmant et légalisant le règlement No. 337 de la Ville de St. Boniface accordant à la dite Compagnie une exemption limitée de taxation pour une période de 20 ans.

Daté à Winnipeg, 1er février 1906.

FISHER, WILSON & EWART,
Avocats des requérants.

FEUILLETON DU MANITOBA.

RANCUNE

PREMIER COUP DE CLOCHE

VI

NO 15

Bernard était un esprit porté vers les extrêmes, tout près à s'exagérer le mal universel pour avoir le droit d'exécrer l'humanité. Son scepticisme amer était frère de celui de Popo, le philosophe désenchanté qui, aux béatitudes proclamées par le Christ sur le mont Hathim ajoutait cette formule d'une si morne désespérance: "Bienheureux ceux qui n'attendent rien de bon en ce monde, car leur attente ne sera pas trompée.".

Les ouvriers de la Vivonne purent ce soir-là expérimenter toute la valeur de cette maxime philosophique, car la mauvaise humeur du forgeron dégringola en cascades des chefs d'ateliers jusqu'aux apprentis. Les anciens ne se souvenaient guère d'une journée pire.

—Le patron doit perdre gros dans la faillite Maubiane, disait quelqu'un tout bas; c'est ce qui l'exaspère...

—Lui! Allons donc! reprenait un autre; il perdrait des centaines de mille francs sans sourciller; il fait cas de l'argent comme moi d'un vieux chapeau. Il n'y a que deux choses qui le touchent: son honneur et puis...

—Quoi donc?

—Motus! mon petit; il y a des noms qu'on ne prononce pas ici.

Et comme l'athlétique carrure de Bernard se montrait à petite distance, les deux hommes se remirent à taper avec un magnifique entrain sur une pièce de fer en faisant jaillir de rouges étincelles.

A cette même heure, Marc, ayant passé sous son bras le bras de Rose, l'emmenait pour distraire son chagrin vers l'étang de Solignac, où il avait remarqué le matin des iris d'une curieuse coloration. Cette promenade ferait du bien à Rose, déplacerait ses idées.

Les deux jeunes gens allaient à pas lents vers la rivière. Un clair soleil d'avril faisait pleuvoir à travers les arbres des gouttes de lumière bleue qui s'harmonisaient joliment avec le vert argenté des peupliers et des saules, le vert doré des buissons d'églantier, le rose nacré des amendiers et des aubépines.

Ils marchaient entre les prés opulents que baigne la Lizelle et les bois déjà feuillus où se mirent de place en place de petites mares couvertes de mâcre à larges feuilles et de renouée emphibie dont les fleurs ressemblent à des brochettes de pierres précieuses, de glauques sagittaires et de platains d'eau au-dessus desquels dansent des nuées de libellules et de mouches dorées.

Rose avait essayé d'abord de revenir sur la colère de Bernard, mais, amicalement, Marc l'avait interrompue.

—Laissons cela, chérie, et ne songeons à cette heure qu'à jouir du soleil clair et du ciel bleu.

Il allaient doucement, foulant l'herbe nouvelle. Marc rappelait avec une verve charmante les souvenirs de ses garnisons lointaines, de ses expéditions pleines d'aventures et de dangers, les splendeurs des pays tropicaux, les luttes sauvages contre les fauves, les serpents et les hommes encore plus redoutables. C'était un merveilleux conteur, sa parole imagée et vibrante possédait une magnifique puissance d'évocation. En quelques mots, il savait camper un décor et des personnages, leur donner une telle intensité de vie que l'esprit de Rose, emporté à la suite du jeune homme en des lointains rayonnants, oubliait les appréhensions de l'heure suivante.

Ils firent ainsi un long chemin sans s'en apercevoir. Marc, moins emballé que son auditoire, pensait à côté de son sujet. Il n'avait point oublié son inquiétude du matin et comptait bien, par une tangente, revenir à la visite d'Angélique. Alors Rose, plus calme, lui découvrirait le fond de son coeur.

Marc serait patient; il attendrait l'heure.

—Nous arrivons, dit-il en étendant la main vers un rideau d'aulnes qui, à l'extrémité du sentier qu'ils suivaient, balançaient leurs branches brodées de menues feuilles comme des baguettes d'or serties d'émeraudes.

Cette promenade était d'un charme exquis.

Le bois s'éveillait au printemps, à la joie, Des rumeurs gaies, ces gazouillis sans fin animaient les ramures; mille ouvriers empressés ouataient les nids accrochés aux dômes des arbres. Un monde s'agitait, voletait ou glissait sous les mousses dorées une vie puissante sortait de toute chose. C'était le renouveau.

Les jeunes gens étaient au bord de l'étang. Rose s'exclama. Derrière le rideau d'aulnes, l'eau s'étendait comme un immense miroir de métal poli, verte sur les rives où se miraient les arbres, au milieu azuré comme le ciel qui s'y reflétait. Des martins-pêcheurs en rayaient la surface de leurs ailes élégantes; des insectes de pourpre y dansaient des ballets fantastiques; des fleurs innombrables, capricieusement nuancées, lui faisaient une ceinture de pierreries, et, de leurs massifs, des gaies et des merles s'envolaient en criant.

—Prends garde, Rose, l'herbe est glissante, avertit le capitaine.

—Bah! tu saurais bien me repêcher, j'imagine, si je faisais un plongeon dans cette eau claire.

—Elle doit être encore très froide, et un bain de pieds te procurerait à tout le moins les agréments d'un rhume de cerveau.

—Fi! que je serais laide!

Ils commencèrent leur cueillette. Rose bientôt distança son compagnon qui s'amusait à contempler les ébats d'une argyronète, à suivre avec intérêt un dyptique en chasse.

Un cri étouffé lui parvint. Il se redressa tout angoissé, mais aussitôt rassuré. La jeune fille était debout sur un talus à cent pas de lui; sa robe de serge blanche, sa capeline rouge tranchaient harmonieusement sur la verdure claire. Elle était immobile et ressemblait ainsi à l'une des nymphes mystiques des bosquets de Délos.

Pourquoi s'était-elle exclamée?

Il franchit rapidement la courte distance qui le séparait d'elle.

Elle ne l'entendit pas.

De l'autre côté d'une petite crique creusée au bord de l'étang un jeune homme saluait avec une grâce courtoise.

—Caréyon! murmura Marc. C'est jouer de malheur; voilà notre promenade gâtée.

Tel n'était point assurément l'avis de Rose ni celui du comte.

Philippe, qui peignait une échappée de bois, s'était levé tout ému en apercevant Rose qu'il ne s'attendait point à rencontrer dans les solitudes de Solignac.

Décidément, le hasard faisait aimablement les choses; que le hasard soit béni!

Marc souleva son chapeau et, avec une autorité douce, prit le bras de Rose pour l'emmener.

Il sentit une résistance qui l'étonna. La jeune fille, les pieds rivés au sol, ne bougeait pas. Inhabile à la dissimulation, elle ne savait cacher sa joyeuse surprise. Elle oubliait dans ce premier moment la menace de son père adoptif.

Marc l'observa et observa Philippe. Le regard du comte glissait étrangement doux et profond sur le visage de Rose que la joie irradiait.

Ce fut pour le capitaine une révélation. Il comprit soudain les paroles qui l'avaient étonné et blessé: "Le comte ne veut pas de sa cousine". En ce moment les prunelles lumineuses de Philippe disaient, quoique avec une discrétion chevaleresque que ce n'était point, en effet de Fabienne qu'il voulait faire la comtesse de La Roche-Caréyon.

Et l'amour de Philippe se détournait de Fabienne; c'était pour Marc un bonheur qu'il n'eût osé rêver.

Ces pensées qui traversait l'esprit de l'officier n'étaient pas soupçonnées du comte qui, le croyant son rival, fixa subitement sur lui son oeil froid et impérieux et dit, s'adressant à Rose:

—Je suis heureux, Mademoiselle, de la miraculeuse rencontre qui me permet de constater que votre indisposition n'a pas eu de suites fâcheuses.

La jeune fille remercia d'un signe de tête sans parler.

Les lèvres hautaines et sérieuses de Marc s'adoucirent.

—Mademoiselle Rose est touchée de votre intérêt, Monsieur.

Le ton et le sourire avaient une grâce exquise et charmeuse que Rose n'avait jamais trouvée chez son ami. Elle le regarda avec une surprise non jouée.

Marc reprit aussitôt conscience de la situation délicate qui leur était faite. Ce serait outrager Bernard que de prolonger cet entretien. Ce n'était ni l'heure ni le lieu d'aborder la brûlante question qui passionnait Clermonville.

(A suivre)